



Le bulletin de l'Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications de **Lorraine**

## É D I T O

Édito 1

Dossier : 2 à 8

**“ Le potentiel d'hébergement dans les établissements de la formation professionnelle en Lorraine ”**

Brèves 8

### OREFQ

Centre d'Affaires Libération  
4, rue de la Foucotte - 54000 Nancy  
Tél : 03 83 98 37 37  
Fax : 03 83 98 98 78  
E-mail : [contact@orefq.fr](mailto:contact@orefq.fr)  
Site : [www.orefq.fr](http://www.orefq.fr)

Directeur de la publication :  
*Catherine FILPA*

Permanents de l'OREFQ :  
*Catherine FILPA*  
*Fabienne JIMENEZ*  
*René KRATZ*  
*Alexandre PARMENT*  
*Marie-Laure ZORZIN*

Imprimerie Saint-Jacques à Lunéville  
Dépôt légal : septembre 2004 - ISSN : 1240-1951

**D**ans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du PRDFP (plan régional de développement des formations professionnelles) en Lorraine, une étude sur l'hébergement proposé par les établissements de formation professionnelle initiale et continue a été menée de septembre 2003 à septembre 2004. Cette étude, dont les résultats sont résumés dans le présent bulletin, vise à alimenter une réflexion générale sur les stratégies possibles de développement de la formation professionnelle dans notre région.

Menée sous l'égide d'un comité de pilotage interinstitutionnel animé par l'OREFQ, elle traite la question de l'état du patrimoine immobilier mis à la disposition de l'hébergement des résidents durant leur parcours de formation dans différents types d'établissements : lycées professionnels sous tutelle du ministère de l'Education nationale, centres de formation d'apprentis sous tutelle du Conseil régional, centres de formation et de promotion sociale agricole sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la forêt, et enfin centres de formation pour adultes de l'AFPA sous tutelle du ministère du Travail, de l'emploi et de la cohésion sociale. Plus d'une cinquantaine d'établissements ont été sollicités dans le cadre de l'enquête. Cette expérience inaugurale apporte de premières informations sur la qualité des hébergements proposés. Alors même que l'étude privilégiait une approche de type économie/gestion du parc immobilier existant, c'est en conclusion l'ardente nécessité d'investir dans l'éducation qui se voit confirmée.

# dossier

## Le potentiel d'hébergement dans les établissements de la formation professionnelle en Lorraine

### Etude sur les internes ou étude sur les capacités d'hébergement ?

Dans le cadre des travaux préparatoires au PRDFP dont l'élaboration relève de la compétence du Conseil régional, en concertation avec l'Etat et les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives à l'échelon national, l'OREFQ s'est vu confier la réalisation d'une étude sur le potentiel d'accueil et d'hébergement des stagiaires de la formation professionnelle continue et des apprentis en Lorraine. L'ORSAS (Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales), qui avait réalisé des travaux analogues dans des établissements à caractère sanitaire et social, a été choisi comme maître d'œuvre de l'étude. Un comité de pilotage composé de représentants de la Région, de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, du ministère de l'Education nationale, du ministère de l'Agriculture et de la forêt, de la Chambre régionale de Métiers et de la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie, a apporté son appui tout au long de l'avancée du travail.

Les objectifs de l'étude étaient de mesurer et d'apprécier le niveau des prestations proposées, la disponibilité et la conformité aux normes en vigueur des équipements existants. Entraient dans le champ d'observation l'accueil, la restauration, l'hébergement, le mode de gestion mis en œuvre, la maintenance, le fonctionnement des équipements, le niveau de confort et enfin les capacités et prévisions d'évolution du taux d'occupation des équipements au regard des évolutions démographiques visibles.

L'entrée retenue est donc celle d'une observation centrée sur l'état du patrimoine et sur la manière de le valoriser, en lien avec les responsabilités exercées par la Région dans la prise en charge de ce parc dédié à la formation (en effet, depuis les lois de décentralisation des années 80, ce sont les collectivités locales qui assument l'entretien des établissements éducatifs). Une raison majeure justifie cette approche par le patrimoine : les informations statistiques et qualitatives déjà très parcellaires sur le thème ne peuvent pas être rapprochées aisément les unes des autres. A la multiplicité des institutions exerçant leur tutelle sur les établissements de formation concernés s'associe la multiplicité des logiques de gestion. Par exemple, un centre de formation d'apprentis n'est pas soumis aux mêmes normes quant à l'accueil du public et n'applique pas les mêmes règles de gestion financière et comptable, ni le même règlement intérieur qu'un centre AFPA ou un CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion

Agricole)... Il était donc nécessaire, pour avoir une vision transversale de l'ensemble du parc immobilier accessible à des apprenants de la formation professionnelle, de concevoir un dispositif d'observation spécifique et de lancer une étude *ad hoc*.

L'étude s'est appuyée sur deux modes de collecte d'informations complémentaires. Le premier a consisté en une enquête par questionnaire adressée aux directeurs des établissements enquêtés, le second en une visite systématique des locaux dédiés à l'hébergement assortie d'un entretien avec leur responsable.

Les résultats de l'étude montrent que des améliorations restent à apporter à notre système d'information régional. Il apparaît aujourd'hui clairement que l'un des facteurs qui freinent, voire empêchent le rapprochement entre données sur les effectifs en formation et données sur les effectifs hébergés directement par les établissements, vient de la confusion entre nombre de places d'hébergement et nombre d'internes. Or, dans les établissements, et c'est particulièrement net pour les lycées professionnels, il peut y avoir un grand décalage entre ces deux variables. Ainsi, les établissements accueillent une population d'internes qui peuvent être hébergés au sein de l'établissement d'inscription mais aussi à l'extérieur, dans un lycée technique ou un autre établissement de la même cité scolaire, voire selon une tout autre forme d'hébergement (foyer de jeunes travailleurs, hôtel, appartement...). Il faut donc garder en mémoire que **l'observation réalisée porte bien sur les places gérées directement par les établissements enquêtés et installées physiquement à l'intérieur de leurs locaux.**

Un autre enseignement tiré de l'étude est que les données statistiques ne peuvent rendre compte de la situation réelle des hébergements sur le plan qualitatif. Même si les dates de construction et de rénovation des locaux constituent des indicateurs rapides et utiles de l'état potentiel de modernité et de salubrité des locaux, il demeure que seule une visite de terrain permet de se rendre véritablement compte des conditions dans lesquelles sont accueillis les internes et stagiaires. Là encore, des disparités importantes sont constatées. Mais si ces travaux d'observation devaient être poursuivis à l'avenir, il conviendrait de construire un référentiel d'évaluation de la qualité de l'hébergement, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (chefs d'établissements, financeurs, autorités de tutelle, représentants des parents d'élèves et des usagers), car dans la présente étude, il n'a pas été véritablement formalisé.

## Pourquoi s'intéresser aux capacités d'hébergement gérées directement par les établissements ?

Les enjeux sous-jacents à l'étude sont divers. D'une part, il y a un enjeu de rationalisation des dépenses publiques consacrées à la formation professionnelle, à l'heure où la quasi-totalité du champ de la formation professionnelle (à l'exception de la formation des travailleurs en emploi) se trouve contrôlée par les conseils régionaux et où le contexte inédit jusqu'à ce jour d'une formation tout au long de la vie autorise à imaginer que différents types de publics puissent se côtoyer à l'avenir au sein des établissements de formation.

D'autre part, il y a un enjeu relatif à l'orientation au sein de l'appareil de formation : on sait que les filières de formation professionnelle initiale et continue exercent une attraction différenciée sur les publics ; certaines formations sont demandées par les apprenants tandis que d'autres peuvent être boudées, bien qu'elles ne soient pas nécessairement moins rentables en terme d'insertion socioprofessionnelle ultérieure. Par ailleurs, la proximité entre lieu de formation et lieu de résidence infléchit fortement certains choix de formation, en particulier en fonction du pouvoir économique des familles ou des stagiaires pour couvrir les dépenses liées à la formation (déplacements, hébergement...). Or, il apparaît difficile d'implanter la totalité des formations sur tous les territoires et il y a donc probablement un arbitrage à trouver entre les formations qui peuvent être dispensées dans tous les espaces de proximité et celles qui peuvent ou doivent être regroupées. Aussi, de nombreux acteurs commencent à s'interroger sur les effets potentiellement positifs d'un couplage offre de formation + offre d'hébergement sur l'attraction des filières et sur la résolution partielle de certaines inégalités d'accès à la formation. Comment permettre à tout jeune et à tout adulte relevant des politiques publiques d'accéder à la formation qui l'intéresse, y compris lorsque celle-ci est dispensée dans une zone éloignée de sa résidence ? Telle est la question posée. Sachant que la formation à distance ne peut pas résoudre toutes les difficultés, peut-on imaginer des effets incitatifs, voire des avantages concurrentiels attachés à la qualité d'un hébergement intégré ?

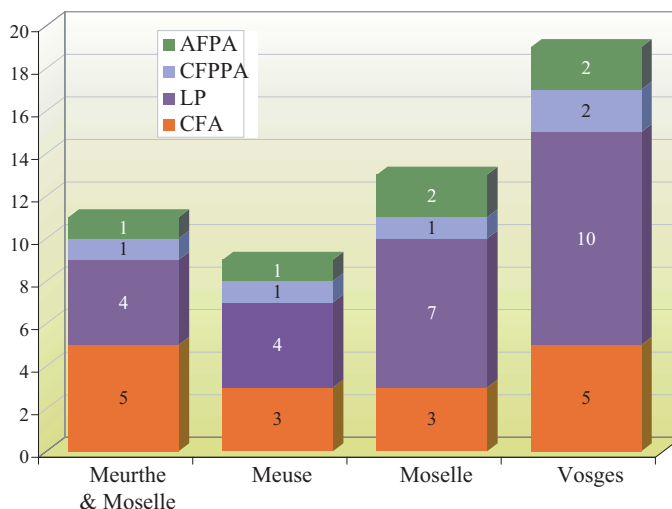
## Répartition des places d'hébergement en Lorraine

55 établissements composent la population enquêtée : 16 CFA, 5 CFPPA, 6 Centres AFPA et 28 LP de l'Education nationale (dont 25 répondants seulement à l'enquête papier), soit la quasi-totalité des établissements qui gèrent en direct leur hébergement (à l'exception des établissements préparant par voie directe au BTS qui n'ont pas été pris en compte). Tous les établissements enquêtés ont fait l'objet d'une visite et il faut remercier ici les directions des établissements du temps consacré à l'enquêtrice.

Les établissements répondants à l'enquête par questionnaire se répartissent de manière inégale sur le territoire lorrain (carte page 4).

19 d'entre eux sont localisés dans les Vosges, 11 en Meurthe-et-Moselle, 13 en Moselle et 9 en Meuse.

**Graphique n° 1 : Répartition des établissements répondants par département et catégorie**



Si l'on raisonne en nombre de places d'hébergement (voir tableau n° 1), on observe que 5 713 places sont recensées par l'enquête réparties dans 2 191 chambres. Les places d'hébergement en LP et dans les CFPPA sont très nombreuses dans les Vosges. Ce département offre à lui seul plus de la moitié du total des places proposées par ces types d'établissement. Dans les centres AFPA, c'est le département de la Moselle qui arrive en tête pour le nombre de places d'hébergement proposées. Enfin, la Meurthe-et-Moselle se distingue pour les places en CFA bien que dans cette catégorie d'établissement, l'écart entre le département le plus doté et celui le moins doté soit plus faible.

**Tableau n° 1 : Répartition des places par type d'établissement et département, en 2002**

Nombre	LP	CFA	CFPPA	AFPA	Total
Meurthe&Moselle	308	597	39	99	1 043
Meuse	605	405	28	166	1 204
Moselle	547	228	15	355	1 145
Vosges	1 530	467	119	205	2 321
Lorraine	2 990	1 697	201	825	5 713

%	LP	CFA	CFPPA	AFPA	Total
Meurthe&Moselle	10	35	19	12	18
Meuse	20	24	14	20	21
Moselle	18	13	7	43	20
Vosges	51	28	59	25	41
Lorraine	100	100	100	100	100

## Localisation des établissements enquêtés



Réalisation OREFO. Septembre 2004

## Ancienneté du patrimoine et confort des hébergements

56% des établissements toutes catégories confondues ont été construits avant 1970. Parmi les plus anciens, on trouve les CFPPA de l'Agriculture et les LP de l'Education nationale. Entre temps, de nombreux établissements ont procédé à des extensions ou subi des rénovations qui ont permis de moderniser le parc. Toutefois, l'ancienneté de la construction explique en grande partie l'inadaptation des conditions d'hébergement proposées dans certains établissements par rapport aux attentes des usagers aujourd'hui. Ainsi, s'il pouvait paraître normal dans les

années 70 de disposer de locaux sanitaires à l'étage et de grands dortoirs collectifs, il semble qu'aujourd'hui, cela ne corresponde plus aux modes de vie des jeunes et des adultes en formation.

Le niveau de confort des chambres s'apprécie d'abord par le nombre de personnes logées par chambre. Nous avons calculé un taux de promiscuité afin de qualifier l'état du parc. Les 5 713 places proposées par les établissements enquêtés se répartissent dans 2 191 chambres, soit une moyenne de 2,6 places par chambre. Mais en fonction des types d'établissement et des départements, on enregistre des disparités pour cet indicateur.

Les établissements de formation continue d'adultes proposent dans l'ensemble des chambres pour une ou deux personnes. Une seule exception à ce constat, le CFPPA de la Moselle où l'on recense près de 4 places par chambre. Dans les établissements de la formation initiale, la moyenne des places par chambre varie de 2,5 à 5,8. Dans les LP, le taux de promiscuité le plus élevé de Lorraine se trouve dans les Vosges, et pour les CFA, en Moselle. C'est dire que dans ce dernier département, l'offre d'hébergement en CFA est non seulement la plus faible de la région mais aussi la moins confortable si l'on retient cet indicateur pour émettre une appréciation. En résumé, on peut retenir que la proportion de chambres à 1 lit est minime en lycée professionnel (moins de 1%) et en CFA (5,4%) et que la plupart des chambres destinées aux jeunes dans ces établissements comptent 4 lits ou plus. De toute évidence, des améliorations seront à trouver sur ce plan.

Parmi les autres indicateurs objectifs de confort, figure la présence d'équipements sanitaires. Pour les deux tiers des LP, l'équipement sanitaire se trouve majoritairement à l'étage. Cela n'est le cas que dans un quart des chambres installées en CFA et un septième des chambres installées dans les établissements de formation d'adultes. La part des chambres dotées d'une douche et d'un lavabo ou d'un cabinet de toilette comprenant en outre un WC représente un quart des chambres en CFA. Or, une bonne partie de ces établissements ont été construits plus récemment, ce qui confirme bien que le degré de confort proposé est intimement lié à ce qui apparaît à un moment donné comme une norme, pour un public donné.

**Tableau n° 2 : Nature des équipements sanitaires par type d'établissement, en 2002**

en %	Lavabo	Douche et lavabo	Cabinet de toilette	Sanitaires à l'étage	Total des chambres	Nombre de chambres
LP	24,7	4,1	4,4	66,8	100,0	795
CFA	50,0	11,9	13,0	25,1	100,0	537
CFPPA et AFPA	68,6	1,0	16,3	14,1	100,0	859

Aucune chambre des centres de formation n'est équipée d'une télévision. La préférence est donnée à un usage collectif de ce moyen d'information et de divertissement, ce qui peut se justifier sur un plan éducatif, voire même se défendre pour peu qu'on prétende lutter contre l'omniprésence de la télévision dans les espaces de vie.

Le câblage Internet des chambres semble pénétrer avec lenteur les espaces à usage privatif. On le retrouve dans 3 lycées professionnels mais pour un effectif réduit de chambres (15 au total) et dans un centre AFPA (57 chambres au total).

Enfin, d'autres indicateurs du confort des chambres viennent compléter cet état des lieux. Il s'agit entre autres du type de

mobilier mis à la disposition des résidents. Dans ce domaine, les disparités, que l'on ne peut constater que de visu et non à travers l'enquête par questionnaire, peuvent être importantes entre les établissements. Ainsi, dans certains hébergements, le mobilier mis à la disposition des internes se résume à un lit. De même, la température dans les locaux dédiés à l'hébergement n'est pas toujours suffisante (selon le témoignage recueilli auprès de certains directeurs), sans parler des problèmes de fuites d'eau, d'étanchéité ou d'éclairage inadapté ou insuffisant.

Si l'on se fie au compte rendu des visites réalisées par l'enquêtrice, on peut estimer qu'en croisant l'ensemble des critères suivants : superficie de la chambre, nombre de lits installés, propreté des locaux et présence d'une armoire, d'un bureau et d'une chaise individuels et en bon état, éclairage et installation électrique adaptés et sécurisés, et éventuellement présence d'accessoires tel qu'un étendage pour faire sécher les serviettes de toilette, les résultats de l'appréciation de la qualité de l'hébergement montrent que 17 LP sur 25, 12 CFA sur 16, 2 CFPPA sur 5 et 6 centres AFPA sur 6 offrent une bonne ou très bonne qualité d'hébergement et que, par conséquent, les autres établissements doivent faire l'objet d'investissements prioritaires si la volonté politique est de les maintenir dans le parc et non de les fermer.

## Mixité des publics, pas encore pour demain

Habituellement, la notion de mixité des publics en formation professionnelle renvoie à l'idée d'accueillir simultanément des élèves et stagiaires d'âges différents, appartenant à l'ensemble des catégories d'usagers de la formation professionnelle initiale et continue (avec des modalités de prise en charge institutionnelle et financière spécifiques). Cette approche n'a pas été traitée dans le cadre de l'étude car elle mériterait une réflexion à part entière. C'est davantage une interrogation quant aux possibilités d'accueil simultané d'hommes et de femmes d'une part, et de personnes handicapées et valides d'autre part, qui a été placée au centre de l'observation.

La répartition des chambres se fait chaque année en fonction des demandes d'hébergement. C'est pourquoi certains établissements ne font pas de distinction entre lits " hommes " et lits " femmes " dans le chiffrage de leur capacité d'hébergement. Les places " indifférenciées " (attribuables à un homme ou une femme) représentent 57% du parc dans les établissements de formation professionnelle d'adultes, 10% du parc en CFA et moins de 7% du parc en LP. Les lits sont majoritairement réservés aux hommes (57% du total des lits) ce qui est cohérent avec le fait que les filles sont minoritaires dans les effectifs de la formation professionnelle initiale et continue, même si elles peuvent être nombreuses dans quelques filières de formation très féminisées.

Au niveau départemental, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle dédient le plus faible nombre de places aux femmes dans leurs hébergements. Même en adjoignant l'intégralité des lits dits indifférenciés aux lits réservés aux femmes, la capacité potentielle d'accueil des femmes reste confinée en Meurthe-et-Moselle à moins de 6% des 5713 places dénombrées au total dans l'enquête. C'est à nouveau le

département des Vosges qui offre le plus de potentiel d'accueil des femmes (11,7% du total des places sous la forme de places exclusivement réservées aux femmes, auxquelles peuvent s'ajouter virtuellement 10,9% du total des places sous la forme de places indifférenciées).

Ces résultats sont assez difficiles à interpréter. On ignore si cette répartition, probablement issue des évolutions historiques de l'appareil de formation et susceptible de redoubler la répartition par sexe dans les différentes filières de formation, correspond encore aux besoins des publics ou si elle constitue un frein invisible à l'orientation. Comment pourrait évoluer la demande de formation émanant de femmes si celles-ci pouvaient avoir l'assurance d'un hébergement de qualité qui leur serait économiquement accessible ?

L'accessibilité des chambres pour les personnes handicapées en fauteuil roulant présente une plus grande faiblesse encore. Dans presque tous les établissements, les chambres sont localisées dans les étages et ne sont accessibles que par des escaliers. Au total, seuls cinq établissements de formation professionnelle initiale (3 LP et 2 CFA) et un établissement de la formation professionnelle continue (1 CFPPA) sont susceptibles d'héberger des personnes handicapées se déplaçant en fauteuil, soit 38 places en formation initiale mais dans des chambres qui ont majoritairement 4 lits ou plus, et 10 places en formation continue.

Autant dire que même si les démarches pédagogiques pour individualiser les formations et améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage sont entreprises depuis de longues années par les enseignants et formateurs, les éventuels projets visant à mixer les publics de la formation professionnelle ne sont envisageables qu'à un horizon lointain, au moins pour ce qui concerne les publics qui auraient besoin d'un hébergement.

## Cadre de vie collective

A l'exception de 2 CFPPA, tous les établissements enquêtés disposent d'un service de restauration pour les personnes hébergées en semaine, mais aucun n'assure la restauration le week-end ou les jours fériés, ce qui pose un réel problème aux stagiaires qui passent le week-end à l'hébergement (en centres AFPA surtout) et pour les jeunes qui fréquentent certains LP et CFA éloignés de leur domicile et qu'ils rejoignent dès le dimanche soir.

Cette fonction de restauration fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion qui se généralise, même si les centres AFPA paraissent un peu plus avancés que les autres institutions. Ces établissements ont d'ores et déjà élaboré une norme pour harmoniser la restauration dans l'ensemble des centres de formation à l'aide de plusieurs critères : qualité nutritionnelle de la restauration avec un objectif de lutte contre l'obésité et les problèmes cardio-vasculaires, coût du repas par rapport à un niveau de ressources minimales quotidiennes (le RMI sert de référence), répercussion sur les stagiaires du coût des denrées, le reste des coûts de maîtrise du processus étant pris en charge par le financement public.

Les visites de terrain confirment le bon niveau de qualité de la restauration dans les établissements lorrains, ce qui atteste qu'une politique volontariste et durable finit par être payante.

En ce qui concerne les autres aspects de la vie en collectivité, et notamment les activités touchant à la vie sociale et à l'encadrement éducatif à l'intérieur des établissements, les résultats de l'étude sont en revanche moins positifs. Bien qu'il ne soit pas possible d'établir un ratio d'encadrement des résidents solide et comparable d'un établissement à l'autre en raison de la complexité des situations des personnels (qui peuvent être affectés de manière exclusive ou partielle à la fonction, internes ou externes à l'établissement, en situation de précarité statutaire ou non...), il semble qu'il y ait un gros investissement à faire dans ce domaine. Les visites réalisées dans l'ensemble des établissements confirment la priorité qu'il y aurait à renforcer l'encadrement éducatif, y compris dans les centres de formation professionnelle des adultes où les difficultés relationnelles de certains stagiaires ne peuvent conduire qu'à une nouvelle exclusion si les établissements n'ont pas les moyens de traiter humainement certaines situations. Optimiser le potentiel lorrain d'hébergement dans les organismes de formation ne peut donc se limiter à la question du patrimoine mais doit prendre en compte les conditions sociales et éducatives.

## Les tarifs pratiqués dans les établissements enquêtés et les taux d'occupation

Les modalités de tarification des prestations liées à l'hébergement varient dans les établissements de formation professionnelle enquêtés, les uns proposant un tarif forfaitaire à l'année, au trimestre ou au mois, avec hébergement et restauration complète, les autres des tarifs forfaitaires à la journée ou bien encore des prix attachés à chaque type de prestation. Cette diversité s'explique par le degré de liberté qui est laissé aux Conseils d'administration des établissements de formation pour arrêter les modalités de tarification.

De plus, le recensement des tarifs pratiqués a permis de montrer la gestion relativement complexe de certains établissements, qui pratiquent différentes formes d'accueil. Ainsi, on peut citer le cas d'un lycée qui affiche 19 tarifs différents (12 pour la restauration, 6 pour l'hébergement et 1 pour un forfait restauration+hébergement) du fait qu'il héberge également des élèves d'un lycée d'enseignement général et technologique voisin, qu'il ouvre sa restauration aux élèves d'une école primaire et à des stagiaires d'autres organismes publics (IUFM par exemple). Les tarifs pratiqués se différencient alors en fonction de la provenance du public accueilli et de son statut.

A titre d'exemple, nous indiquons dans le tableau 3 la fourchette des tarifs pratiqués dans les établissements répondants pour des prestations calculées à l'unité durant l'année 2002.

**Tableau n°3 : Exemples de tarifs pratiqués à l'unité en 2002 dans des établissements de la formation professionnelle lorrains pour leurs propres résidents (non prise en compte des externes)**

en euros	Une nuitée	Un repas
LP	4,60 à 6,72	2,41 à 3,17
CFA	3,00 à 7,85	2,48 à 5,20
CFPPA	5,50 à 6,00	2,86 à 4,75
AFPA	4,12 à 4,85 Gratuit pour les demandeurs d'emploi	2,50 à 7,00

Nombre de répondants à cette partie du questionnaire : 19 LP sur 25, 12 CFA sur 16, 5 CFPPA sur 5 et 6 AFPA sur 6

Outre les prix des prestations, l'enquête devait questionner sur les prix de revient moyen des prestations réalisées, mais l'absence de comptabilité analytique au sein des établissements a rendu ce type d'investigation impossible. Nous avons par précaution demandé aux directions des établissements si elles disposaient des moyens d'établir de manière fiable les prix de revient des diverses prestations. Hormis les centres de l'AFPA, très peu d'établissements ont apporté une réponse positive à cette question. En somme, la plupart des établissements ne sont pas aujourd'hui en mesure de calculer :

- le prix de revient brut ou réel des prestations, intégrant l'ensemble des dépenses directes et indirectes ventilées à l'aide de clés de répartition
- le prix de revient net, établi en défalquant la dotation allouée par les instances de tutelle ou financeurs publics pour couvrir les dépenses de restauration et hébergement du prix de revient brut,
- le prix de vente à l'utilisateur final.

Rien ne permet donc de vérifier comment se répercutent sur les dotations publiques les dépenses liées aux efforts d'amélioration des prestations. On constate donc qu'ici aussi, des améliorations sont à apporter au système d'information et qu'il s'agirait de mobiliser pour ce faire les personnes les mieux placées, à savoir les agents comptables.

On rencontre le même obstacle pour obtenir une information claire dans le domaine des taux d'occupation, en particulier dans les LP. Pour ces derniers établissements en effet, il existe un système de remboursement des prestations non consommées par les résidents (les "remises d'ordre") pour autant que l'absence à la demi-pension ou à l'hébergement soit justifiée et dure un certain nombre de jours. Il peut donc exister un écart entre les nuitées et repas prévisionnels, calculés à partir de l'effectif des inscrits demi-pensionnaires et internes et en tenant compte du calendrier

scolaire, et les nuitées et repas effectivement pris, dont la comptabilité n'est établie qu'après-coup.

Cela dit, les données collectées dans l'enquête permettent de comprendre les spécificités liées aux différentes catégories d'établissements. Du côté des centres AFPA, le système d'attribution de la chambre durant toute la durée de la formation au même stagiaire induit un taux d'occupation régulier. De plus, l'importance des flux d'entrée en formation (les listes d'attente sont parfois longues pour certaines spécialités) autorise un lissage de l'activité tout au long de l'année. Les autres établissements connaissent en revanche d'amples oscillations dans le nombre mensuel de nuitées réalisées. Tendanciellement, de septembre à juin, le taux d'occupation de l'hébergement décroît, mais il y a des à-coups imputables aux vacances scolaires (fin décembre, mars/avril par exemple), ainsi qu'aux périodes d'application en entreprise (toutes les formations professionnelles prévoient des stages pratiques).

Les réponses obtenues à l'enquête sur les questions portant sur les taux d'occupation et les taux de réalisation des prévisions sont trop partielles pour tirer pour le moment des conclusions autres qu'indicatives. Mais il ressort de l'étude que certains établissements sont surpeuplés, avec une capacité d'hébergement dépassée et un risque d'altération de la qualité de l'accueil, tandis que d'autres sont nettement sous occupés. C'est du côté des LP et des CFPPA que les potentiels disponibles pourraient être le plus aisément mobilisables dans le cadre d'une politique de formation professionnelle ambitieuse.

Dans l'ensemble, la taille de l'hébergement n'a pas d'effet décisif sur le taux d'occupation. La nature des formations proposées est par contre beaucoup plus significative. Ainsi, les LP ayant répondu à cette partie de l'enquête et ayant un taux d'occupation inférieur à 50% dispensent à une exception près, des formations tertiaires et du domaine sanitaire et social qui sont très largement répandues sur le territoire régional ou pour lesquelles les effectifs sont à la baisse. A l'inverse, les LP ayant des taux d'occupation supérieurs à 80% de leur capacité d'hébergement dispensent des formations en carrosserie, chimie, BTP, réparation automobile, industrie et hôtellerie. Autrement dit, la rareté des possibilités de se former dans une discipline donnée au niveau régional induit mécaniquement des besoins en hébergement. Il y a sans doute une réflexion à mener sur les lieux d'implantation de certaines formations qui seraient susceptibles de revaloriser la partie du patrimoine encore disponible car sous-exploitée. L'enjeu est ici de taille, puisqu'il n'est rien moins que celui de la carte des formations professionnelles, qu'elles soient initiales ou continues.

#### Sigles utilisés dans le bulletin :

AFPA : association nationale pour la formation professionnelle des adultes  
ARACT : association régionale pour l'amélioration des conditions de travail  
BTS : brevet de technicien supérieur  
CFA : centre de formation des apprentis  
CFDT : confédération française démocratique du travail  
CFE-CGC : confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres  
CFPPA : centre de formation professionnelle et de promotion agricole  
CFTC : confédération française des travailleurs chrétiens  
CGPME : confédération générale des petites et moyennes entreprises  
CGT : confédération générale du travail  
CNAMTS : caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

CRAM : caisse régionale d'assurance maladie  
INRS : institut national de recherche et de sécurité  
IPA : insertion professionnelle des apprentis  
IUFM : institut universitaire de formation des maîtres  
LP : lycée professionnel  
MEDEF : mouvement des entreprises de France  
OPPBT : organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics  
ORSAS : observatoire régional de la santé et des affaires sociales  
ORST : observatoire régional de la santé au travail  
PME-PMI : petite ou moyenne entreprise - petite ou moyenne industrie  
PRDF : plan régional de développement des formations professionnelles  
TPE : très petite entreprise  
UPA : union professionnelle artisanale

## conclusion

### Pour une formation professionnelle de qualité

Les travaux qui s'achèvent aujourd'hui permettent de comprendre la manière dont on pourrait suivre l'évolution globale du parc immobilier dédié à l'hébergement des élèves et stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre d'un dispositif d'observation pérenne et étendu à l'ensemble des établissements publics. De toute évidence, nous sommes encore loin de pouvoir disposer d'un système d'information couvrant l'ensemble des établissements concernés sur le territoire régional et la présente étude ne constitue qu'une étape inaugurale, qui doit donner lieu à capitalisation. Dans l'immédiat, certains constats dressés au cours de l'étude pourraient être pris en compte pour déterminer des ordres de priorité dans les investissements à réaliser. Il faut aussi rappeler que la maintenance de ces équipements représente des sommes considérables et que la puissance publique ne peut pas rénover de fond en comble le patrimoine immobilier du jour au lendemain et que son programme d'investissements s'étale par conséquent sur plusieurs exercices. Cela dit, rien n'interdit de transgresser les frontières des champs de compétence, notamment par une mobilisation des ressources à l'échelle locale, surtout lorsque certains établissements sont menacés de fermeture, car un établissement de formation reste un instrument de construction de l'avenir dans les territoires.

Parmi tous les résultats produits, au-delà des questions strictement financières et comptables, c'est bien l'utilité sociale de ces équipements qui a fini par occuper le devant de la scène. L'investissement dans le potentiel d'hébergement apparaît comme une piste intéressante à explorer pour repenser le développement et la revalorisation de la formation professionnelle auprès des publics concernés, jeunes désireux ou contraints pour des raisons socio familiales d'intégrer à court ou moyen terme le marché du travail, ou adultes en formation ou reconversion professionnelle. Ainsi, il est permis d'imaginer ce qu'on pourrait faire en agissant sur plusieurs leviers, dont celui de l'hébergement et à la condition qu'on investisse dans l'encadrement éducatif autant que dans les murs, si l'ambition était de lutter contre les différenciations sociales de réussite initiées dans le système scolaire et reconduites tout au long des carrières. En effet, les publics qui fréquentent la formation professionnelle sont encore très souvent d'origine défavorisée ou en situation de désavantage social, avec tout ce que cela signifie sur le plan du rapport au savoir et à la vie communautaire. Or, contrairement à certains discours sur la " démission " des jeunes et de leurs parents ou des adultes concernés, le potentiel de confiance à l'égard de la formation professionnelle pourrait être aisément reconquis si l'on pouvait faire la preuve que dans les établissements de la formation professionnelle, on respecte l'apprenant, quel que soit son âge et qu'on lui offre des conditions d'accueil acceptables.

**Rapport détaillé de l'étude sur le potentiel d'hébergement dans les établissements de la formation professionnelle en Lorraine et brochure sur les résultats de l'enquête IPA 2003 accessibles en téléchargement sur le site Internet de l'OREFO :**  
[www.orefq.fr](http://www.orefq.fr)

## brèves

### ✓ "Création d'un observatoire régional de la santé au travail"

Créés dans le cadre de l'application de l'accord du 13 septembre 2000 sur la santé au travail et la prévention des risques professionnels, les ORST (Observatoires Régionaux de la Santé au Travail) ont vocation à promouvoir au niveau régional les orientations politiques en matière de santé et de sécurité au travail, d'hygiène et de prévention. L'ORST de Lorraine, composé de représentants de trois organisations d'employeurs (MEDEF, CGPME et UPA) et de quatre organisations syndicales de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC et CGT) a été porté fin septembre 2004 sur les fonts baptismaux. Une commission consultative à laquelle participeront la DRTEFP, l'ARACT, l'INRS, l'OPPBTP, les médecins du travail, la CRAM du Nord-est et la CRAM d'Alsace/Moselle ainsi qu'un professeur d'université de médecine, pourra guider les activités futures. Le financement de l'ORST est assuré par les CRAM sur la base de projets validés au niveau national par la CNAMTS. L'objectif est de mobiliser tous les moyens existants actuellement en matière de prévention des risques et de protection de la santé au travail en direction de secteurs d'activité déficitaires ou des PME/PMI ou TPE qui ont encore à progresser pour protéger la santé de leurs salariés. Rappelons que les pathologies les plus fréquentes chez les travailleurs (affections périarticulaires, broncho-pulmonaires, problèmes lombaires, certains cancers, sans parler des psychopathologies de plus en plus souvent signalées par les médecins du travail) sont liées aux conditions d'existence mais aussi aux conditions dans lesquelles les individus travaillent.

### ✓ "L'apprentissage et après ? Résultats de l'enquête IPA 2003"

L'enquête IPA menée en février 2003 poursuit l'analyse de l'insertion des sortants d'apprentissage en Lorraine pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive avec des moyens de collecte identique. Tout comme en 2002, l'enquête menée en 2003 s'inscrit dans un contexte économique marqué par une conjoncture défavorable où le chômage progresse. Par conséquent, l'entrée dans la vie active des apprentis lorrains s'effectue dans des conditions plus difficiles, caractérisées par une diminution très nette de la part des accès à un emploi non aidé (de 74,8 % à 61,8 %) et une hausse du chômage (de 16,8 % à 26,2 %). Cette dégradation, loin d'être une particularité régionale, touche l'ensemble de notre pays et concerne aussi bien les sortants de lycée que ceux de CFA. Toutefois, en 2003, la Lorraine voit ses indicateurs passer sous la moyenne nationale alors qu'elle était jusque là bien positionnée par rapport à l'ensemble des régions.